

# Démission dans les règles du garde-pêche



**Dimanche, Jean-Louis Ledien, garde-pêche de l'association, a été élu avec 120 voix sur 157.** Photo Raphaële GIGOT.

Comme évoqué dans notre édition du mardi 17 novembre, un article des statuts de l'AAP-PMA La Sarrebourgeoise ne permet pas à un salarié de l'association de prendre la présidence de cette dernière. Élu lors de l'assemblée générale de dimanche dernier, le garde-pêche assermenté de l'association, Jean-Louis Ledien, tient à préciser que sa situation est parfaitement dans les clous. La confirmation lui a été donnée par le juriste de l'Union régionale du Grand-Est pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

rien ne s'opposait à sa candidature, dès l'instant où son élection s'accompagne automatiquement d'une démission. C'est d'ailleurs ce qu'il vient de faire, adressant son courrier à l'actuel président, Freddy Berlocher. La fin de son contrat sera effective dans le délai requis, et au plus tard le 31 décembre.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, le nouveau président et son équipe pourront entrer dans le vif du sujet. Rappelons que M. Ledien a promis « *plus de communication et plus d'ouverture dans l'intérêt commun* ».